



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 13 mars 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile, mesdames Julie Labelle, agente de développement en environnement, Julie Cassab, greffière et France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-03-13-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 19-03-13-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 5.2.2 « Gouvernance » et 12.1.3 « Fonds d'appui au rayonnement des régions ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2019 : ADOPTION**

CA 19-03-13-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 6 février 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 19-03-13-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 19-03-13 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-03-13, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 RENOUELEMENT DES ASSURANCES BÂTIMENTS, BIENS ET RESPONSABILITÉ CIVILE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la couverture d'assurances des bâtiments, des biens et de la responsabilité civile de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT la majoration de la prime assurance pour 2019-2020 suite à l'ajout d'une couverture d'assurance pour les cyberrisques ainsi que d'une assurance bâtiment, biens et responsabilité pour la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 190 00 421;
- 02 190 00 422;
- 02 120 00 421;
- 02 120 00 422;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-03-13-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser la majoration à la prime assurance pour 2019-2020 de la MMQ au montant de 14 174,36 \$ à la suite des ajouts d'une couverture d'assurance pour les cyberrisques ainsi que d'une assurance bâtiment, biens et responsabilité pour la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

Il est demandé que monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, s'informe sur les coûts de couverture d'assurance pour les cyberattaques.

5.1.3 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.3.1 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES - CONFÉRENCE PRESTIGE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC LE 28 MARS 2019 : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt de la demande. Il informe que Développement Vaudreuil-Soulanges gère une entente de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges pour supporter ce type d'événement.



5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉSOLUTIONS D'APPUI - PRÉPARATION ET CONCLUSION DU PROCHAIN PACTE FISCAL - FINANCEMENT DES MRC DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.2 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AUDITS DE CONFORMITÉ ET DE PERFORMANCE : INFORMATION

Madame France D'Amour, greffière, informe du nouveau guide à l'intention des municipalités et des organismes municipaux audités de la Commission municipale du Québec. Elle fait part des objectifs, des mandats et du mode d'intervention des audits de conformité et de performance. Une copie du guide sera remise aux membres du conseil lors de la séance du conseil du 27 mars 2019.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

6.1 INTÉGRATION D'UN MODE DE TRANSPORT EN COMMUN LOURD DANS LA CONCEPTION DU NOUVEAU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES : ADOPTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-20-05 de la séance du conseil de la MRC du 20 février 2019 demandant au ministère des Transports que soit intégrée, dans les plans du futur pont de l'Île-aux-Tourtes, une emprise prévoyant l'accueil du transport collectif de type métro léger du Réseau express métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lazare a adopté une résolution concernant le déploiement du Réseau express métropolitain;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-03-13-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que soit prise en considération la résolution de la Ville de Saint-Lazare à la séance du conseil du 27 mars 2019 pour positionnement.

Proposition adoptée.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE - ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-20-29 autorisant la création d'un poste de greffier adjoint;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste en février 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,



CA 19-03-13-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner la promotion de madame Claudie Gaudreau à titre de greffière adjointe pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 11 mars 2019, selon la classe 5 et l'échelon 9 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 POSTE DE TECHNICIENNE JURIDIQUE - ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-20-30 autorisant la création du poste de technicien juridique;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste en février 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-03-13-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner la promotion de madame Sabrina Tremblay à titre de technicienne juridique pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 11 mars 2019, selon la classe 5 et l'échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.3 POSTE DE GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT les besoins immédiats de la cour municipale régionale afin de pallier un surcroît de travail;

CONSIDÉRANT l'expérience de travail d'une employée retraitée à la cour municipale régionale à titre de greffière-audiencièrre;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-03-13-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'octroyer un contrat de travail à durée déterminée à madame France Dufresne, à titre de greffière-audiencièrre, du 11 mars au 10 mai 2019 ou jusqu'au retour de l'employée en congé, selon la classe 4, échelon 9 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.



8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1.1 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE (TCPM) - COMITÉ DE RÉVISION SUR LA FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - DEMANDE DE PÉRÉQUATION ÉQUITABLE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

8.2.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER - SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) : SUIVI

Monsieur Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile, fait un bilan sur l'achat du matériel et des équipements dans le cadre du programme d'aide financière pour l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier - Services d'urgence en milieu isolé (SUMI). Le programme se termine le 31 mars 2019 et monsieur Babin confirme que tous les équipements ont été achetés, payés et qu'il ne reste que trois achats à réclamer au ministère de la Sécurité publique.

8.2.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) : SUIVI

Monsieur Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile, informe que l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) est prévue pour le 5 décembre 2019. Le contenu du SCRSI sera complété pour la fin du mois de mars et il sera présenté à la table de directeurs des services de sécurité incendie et au comité de sécurité publique. Au mois d'avril, la version finale sera remise au ministère de la Sécurité publique pour approbation. Ensuite, il sera présenté aux membres du conseil puis il y aura la tenue de consultations publiques. Les 23 municipalités de la MRC devront adopter une résolution approuvant le SCRSI.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

8.3.1 CELLULE DE COORDINATION RÉGIONALE ET CELLULE DE CRISE : RAPPEL

Monsieur Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile, rappelle l'existence de la cellule de coordination régionale et cellule de crise pour les situations d'urgence et que les intervenants sont prêts en tout temps à intervenir pour les municipalités. En cette période de l'année, des suivis sont effectués régulièrement sur l'état du territoire afin d'évaluer les risques possibles dont un appel est prévu le 14 mars 2019 avec le ministère de la Sécurité publique pour un suivi de situation.

8.3.2 PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

8.3.2.1 PHASE 1 DE LA MODÉLISATION HYDROLOGIQUE PRÉVISIONNELLE ET HYDRAULIQUE DES CRUES AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 consiste à analyser et à planifier le programme d'instrumentation future des bassins versants, des caractérisations bathymétriques et hydrométriques requises ainsi que du programme intégré pour la modélisation hydrologique prévisionnelle et la modélisation hydraulique des crues;



CONSIDÉRANT la réputation de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) en recherche, en formation et en transfert technologique;

CONSIDÉRANT l'expertise du professeur Alain Rousseau et de son équipe dans le domaine des sciences de l'eau, notamment en modélisation hydrologique;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'INRS pour effectuer la phase I de la modélisation hydrologique et hydraulique des crues;

CONSIDÉRANT QUE le statut juridique de l'INRS, organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et Institut de recherche institué au sens de l'article 50 de la *Loi sur l'Université du Québec* et reconnu à l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, permet d'octroyer des contrats de gré à gré avec la MRC en vertu de l'article 938 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-03-13-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat à l'INRS pour effectuer la phase 1 de la modélisation hydrologique et hydraulique des crues pour un montant maximal de 24 999 \$, toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

8.3.2.2 PHASE 1 DE L'ANALYSE FRÉQUENTIELLE DES ALÉAS DE CRUE DES BASSINS VERSANTS DÉSIGNÉS AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 consiste à analyser et à inventorier les données hydrologiques existantes, à analyser de façon préliminaire le programme d'instrumentation et à proposer les meilleures solutions pour l'analyse fréquentielle des aléas de crue pour l'ensemble des bassins versants désignés;

CONSIDÉRANT la réputation de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) en recherche, en formation et en transfert technologique;

CONSIDÉRANT l'expertise du professeur Taha Ouarda et de son équipe dans le domaine des sciences de l'eau, notamment en hydrométéorologie statistique;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'INRS pour effectuer la phase I de l'analyse fréquentielle des aléas de crue des bassins versants désignés;

CONSIDÉRANT QUE le statut juridique de l'INRS, organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et institut de recherche institué au sens de l'article 50 de la *Loi sur l'Université du Québec* et reconnu à l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, permet d'octroyer des contrats de gré à gré avec la MRC en vertu de l'article 938 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 69001 419;



POUR CES MOTIFS,

CA 19-03-13-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat à l'INRS pour effectuer la phase 1 de l'analyse fréquentielle des aléas de crue des bassins versants pour un montant total de 14 999 \$, toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

8.3.2.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA BATHYMÉTRIE, LA GÉOMÉTRIE DES OUVRAGES, L'ASPECT DES BERGES, LES SUBSTRATS, LES NIVEAUX D'EAU ET LES JAUGEAGES DANS LE CADRE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être effectués afin de caractériser le lit mineur de sept rivières listées selon le protocole suggéré portant sur la bathymétrie, la géométrie des ouvrages hydrauliques présents, le substrat, l'aspect visuel des berges (photographies) ainsi que le niveau d'eau et le débit lors du relevé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public selon les dispositions de l'article 935 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 69001 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-03-13-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour la bathymétrie, la géométrie des ouvrages, l'aspect des berges, les substrats, les niveaux d'eau et les jaugeages dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables.

Proposition adoptée.

8.3.2.4 GROUPE DE TRAVAIL DU BUREAU DE PROJET DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) - PROJET DE RÈGLEMENT ET RAPPEL DE LA RENCONTRE : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait un retour sur le projet de règlement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la gestion des zones inondables et il fait un rappel de la rencontre du mercredi 20 mars 2019 à 10 h avec toutes les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à ce sujet.

8.3.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE - REMBOURSEMENT DES TAXES NETTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt des documents.



9. COUR MUNICIPALE

9.1 BUDGET TRIENNAL ET CALENDRIERS DES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : INFORMATION

Madame France D'Amour, greffière, informe qu'avec le nouveau budget triennal, la cour municipale régionale devra planifier le nombre de séances à fixer par année pour cette période budgétaire.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

10.1.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE COURS D'EAU DELVAN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Delvan sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 dans le bassin numéro 15 représentant la municipalité de Les Cèdres (100 %);

POUR CES MOTIFS,

CA 19-03-13-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau Delvan (Bassin 15, Les Cèdres : 100 %).



Proposition adoptée.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1 APPUIS DE LA DÉPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION SALABERRY-SUROÛT, MADAME ANNE MINH-THU QUACH, ET DES VILLES DE LONGUEUIL ET BELOEIL À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE RECYCLAGE ET LA RÉUTILISATION DES PLASTIQUES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



10.2.2 RÉSOLUTION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU HAUT-SAINT-LAURENT - RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES PLASTIQUES DE FERME : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et aux dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. Il précise qu'un mandat a été donné afin de trouver un mode de valorisation adéquat pour ce type de produit puisqu'il n'en existe pas actuellement pour la région.

10.2.3 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 573.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET SON ÉQUIVALENT DU CODE MUNICIPAL AFIN DE REDONNER AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES LE DROIT DE SIGNER DE GRÉ À GRÉ AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OEUVRANT AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

10.3.1 RÉSOLUTIONS DES MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET DE LA MATANIE - APPUI À LA MISE EN OEUVRE D'INITIATIVES PERMETTANT D'ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

10.4 ÉCOCENTRES

10.4.1 STATISTIQUES 2017-2018 DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : INFORMATION

Madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, présente les statistiques 2017-2018 du réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges dont le taux d'achalandage, les tonnages par écocentre et la répartition des matières collectées en 2018.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

11.2.1 RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES VISANT À CONTRÔLER LES USAGES DANS UN PARC INDUSTRIEL LOCAL : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et aux dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

11.2.2 AVIS D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE POUR LE PROJET D'HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : SUIVI

Madame France D'Amour, greffière, fait un retour sur l'appel conférence tenue le 1^{er} mars 2019 avec M^e Carole Arbour du service juridique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant les prochaines étapes dans le dossier de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges et le décret à venir. Le décret viendra modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC et le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, mais toutefois prendra en compte le libellé du Règlement 167-23 de la MRC. La Communauté métropolitaine de Montréal et la MRC seront consultées pour la formulation du décret. Des consultations publiques seront organisées par le MSSS avant l'adoption du décret.



11.2.3 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.2.4 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD POUR LE RÈGLEMENT N^o 167-21 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CIMETIÈRE » SUR LES PARTIES DE LOTS N^o 4 711 706 ET 1 543 839 AU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉES DANS L'AIRE D'AFFECTATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.2.5 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD POUR LE MAINTIEN D'UNE LIAISON CYCLABLE INTER-MRC PERMANENTE POUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.2.6 CORRESPONDANCE D'HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LA RÉSOLUTION 19-01-23-28 POUR LE MAINTIEN D'UNE LIAISON CYCLABLE INTER-MRC PERMANENTE POUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et aux dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1 GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) ET DU FONDS DES COMMUNAUTÉS (FDC) : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que la MRC reprend la reddition de compte du Fonds de développement des territoires (FDT) et du Fonds des communautés (FDC) qui étaient gérés par Développement Vaudreuil-Soulanges afin d'en être le seul porteur.

12.1.2 ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE 2018-2021 DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente intitulé : « Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2018-2021 dans la région administrative de la Montérégie » a été déposé au Fonds d'appui au rayonnement des régions et accepté par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objet de définir les modalités de participation des parties, notamment quant à la mise en commun des ressources financières et techniques, pour le développement de projets mobilisateurs en économie sociale par le biais du programme de bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC);

CONSIDÉRANT QUE les partenaires à l'entente sont : le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), les MRC (ou leur organisme de développement économique) de la Montérégie et les trois pôles d'économie sociale et Développement économique Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie est désigné mandataire responsable de l'entente;



CONSIDÉRANT QU'il est proposé que les MRC s'engagent à contribuer pour montant de 140 000 \$ sur trois ans;

CONSIDÉRANT que le projet d'Entente a été déposé aux membres du comité administratif et que ces derniers s'en disent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles avec le Fonds de développement des territoires (FDT);

POUR CES MOTIFS,

CA 19-03-13-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'entériner le projet d'entente intitulé : « Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2018-2021 dans la région administrative de la Montérégie »;

de désigner le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie pour agir à titre de mandataire responsable de l'Entente;

de confirmer la participation financière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'entente sectorielle en y affectant les montants suivants, par année, à même le Fonds de développement des territoires (FDT) :

- 5 000 \$ en 2019-2020
- 5 000 \$ en 2020-2021

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ladite entente;

d'autoriser le préfet ou le directeur général à siéger sur le comité de gestion de l'entente.

Proposition adoptée.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION

13.1 COMITÉ ADMINISTRATIF EXTRAORDINAIRE DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES DU 1^{ER} MARS 2019 : RETOUR

Monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, informe que le contrat avec la nouvelle directrice générale de l'Office régional d'habitation (ORH) de Vaudreuil-Soulanges, madame Manon Charest, a été signé et que les bureaux de l'ORH ont déménagé rapidement dans l'ancien local du bistro du pôle civique de la MRC en raison de problèmes de confidentialité dans les anciens bureaux.

13.2 RENCONTRE DU 4 MARS 2019 AVEC FLEURY MICHON POUR LE PROJET DE PÔLE AGROALIMENTAIRE ET DE LOGEMENT SOCIAL : SUIVI

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, fait un retour sur la rencontre tenue le 4 mars 2019 avec Fleury Michon pour le projet de pôle agroalimentaire et de logement social. Lors de cette rencontre, Fleury Michon a confirmé le maintien de ses investissements dans ce projet.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.



15. **RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**


Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA 19-03-13-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que la séance soit levée à 15 h 15.

Proposition adoptée



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier